
États financiers de Le Phare, Enfants et Familles

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Phare, Enfants et Familles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 16 juin 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

Le Phare, Enfants et Familles

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Produits			
Revenus d'autofinancement générés			
Événements-bénéfice		401 543	456 873
Dons majeurs		1 881 780	766 718
Autres dons		992 812	300 495
		3 276 135	1 524 086
Variation des apports reportés		125 232	185 205
		3 401 367	1 709 291
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	3	2 041 412	2 521 800
Autres subventions		779 454	8 536
Autres produits		35 002	73 073
		6 257 235	4 312 700
Biens et services reçus à titre gratuit		823 959	116 561
		7 081 194	4 429 261
Charges			
Frais liés aux soins et aux services	14	3 231 708	2 930 657
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	14	575 198	463 757
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	14	742 490	600 353
Frais liés à l'administration	14	576 370	389 854
Amortissement des immobilisations et de l'autre élément d'actif		210 022	211 430
		5 335 788	4 596 051
Biens et services reçus à titre gratuit		823 959	116 561
		6 159 747	4 712 612
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		921 447	(283 351)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de l'évolution des actifs nets
 Exercice terminé le 31 mars 2021

		2021			2020
		Affectés d'origine interne	Non affectés	Total	Total
Notes		\$	\$	\$	\$
Solde au début		1 500 000	45 893	1 545 893	1 829 244
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		—	921 447	921 447	(283 351)
Affectation	13	515 000	(515 000)	—	—
Solde à la fin		2 015 000	452 340	2 467 340	1 545 893

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Phare, Enfants et Familles
État de la situation financière
 au 31 mars 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	3 409 237	2 699 257
Débiteurs		194 055	6 112
Taxes et intérêts courus à recevoir		22 984	12 049
Frais payés d'avance		59 145	90 495
		3 685 421	2 807 913
Immobilisations	5	4 161 834	4 259 212
Autre élément d'actif	6	75 476	—
		7 927 731	7 067 125
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	8	506 669	449 005
Produits perçus d'avance		—	181 200
Subvention reportée du MSSS	9	182 927	—
		689 596	630 205
Apports reportés – maison et équipements	10	4 727 676	4 852 908
Apports reportés – opérations courantes	11	38 119	38 119
		5 455 391	5 521 232
Engagements	12		
Actifs nets			
Affectés d'origine interne	13	2 015 000	1 500 000
Non affectés		452 340	45 893
		2 467 340	1 545 893
		7 927 731	7 067 125

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____ , administrateur

_____ , administrateur

Le Phare, Enfants et Familles

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	921 447	(283 351)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	202 981	206 958
Amortissement de l'autre élément d'actif	7 041	4 472
Amortissement des apports reportés – maison et équipements	(203 633)	(209 545)
Amortissement des apports reportés – opérations courantes	—	(6 155)
	927 836	(287 621)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(187 943)	91 550
Taxes et intérêts courus à recevoir	(10 935)	18 426
Subvention à recevoir du MSSS	—	1 500 000
Frais payés d'avance	31 350	(22 160)
Créditeurs et charges à payer	57 664	(117 859)
Produits perçus d'avance	(181 200)	181 200
Subvention reportée du MSSS	182 927	—
	819 699	1 363 536
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(105 603)	(46 420)
Acquisition d'un autre élément d'actif	(82 517)	—
	(188 120)	(46 420)
Activités de financement		
Apports reportés – maison et équipements	78 401	5 495
Apports reportés – opérations courantes	—	25 000
	78 401	30 495
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	709 980	1 347 611
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	2 699 257	1 351 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 409 237	2 699 257

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Le Phare, Enfants et Familles (l'« Organisme »), constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 12 novembre 1999, a pour objectif d'offrir gratuitement du soutien aux parents ayant un enfant atteint d'une maladie dégénérative et terminale qui nécessite des soins complexes. L'Organisme est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations ou reçus sous forme d'immobilisations qui seront amorties sont reportés et constatés à titre de produits selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période restante des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

Les revenus d'intérêts sont constatés au moment où ils sont gagnés.

Biens et services reçus à titre gratuit

L'Organisme ne comptabilise généralement pas les biens et services reçus à titre gratuit, sauf lorsque la valeur des apports reçus est appuyée par des pièces justificatives appropriées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements encaissables en tout temps sans pénalité.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Maison	40 ans
Améliorations majeures	5 à 15 ans
Équipement informatique et télécommunications	5 à 10 ans
Équipements médicaux, jardin, mobilier et agencements, matériel roulant	5 ans
Piscine	10 ans

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif, constitué d'un site web, est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Lorsque les circonstances indiquent qu'un autre élément d'actif a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'autre élément d'actif. Les réductions de valeur d'autres éléments d'actif doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Ventilation des charges

L'Organisme présente les charges à l'état des résultats par fonction. Les coûts de chaque fonction incluent les coûts du personnel et d'autres charges directement liées à la prestation des services, de même qu'une tranche des charges salariales administratives de l'Organisme. Les charges salariales administratives imputées aux différentes fonctions sont ventilées de façon proportionnelle sur la base du temps estimatif consacré à chacune de ces fonctions.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Le Phare, Enfants et Familles

Notes complémentaires

31 mars 2021

3. Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Selon l'addenda numéro 1 à la convention de financement, le MSSS s'est engagé à verser une subvention totale de 2 000 000 \$ plus indexation par année pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2021	2020
	\$	\$
Encaisse	132 462	212 128
Placements encaissables en tout temps à 0,45 % (1,15 % en 2020)	3 276 775	2 487 129
	3 409 237	2 699 257

5. Immobilisations

	2021			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	331 695	—	331 695	331 695
Maison	5 379 685	1 814 184	3 565 501	3 699 993
Mobilier et agencements	346 719	308 305	38 414	42 973
Équipements médicaux	394 024	296 376	97 648	59 373
Équipement informatique et télécommunications	370 330	325 127	45 203	41 335
Jardin	105 734	104 327	1 407	1 988
Améliorations majeures	130 966	52 175	78 791	78 216
Piscine	28 635	25 460	3 175	3 639
Matériel roulant	60 772	60 772	—	—
	7 148 560	2 986 726	4 161 834	4 259 212

6. Autre élément d'actif

	2021			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site web	98 612	23 136	75 476	—

Le Phare, Enfants et Familles

Notes complémentaires

31 mars 2021

7. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % (taux effectif de 3,45 % au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020). Aucun montant n'était utilisé aux 31 mars 2021 et 2020. Tous les équipements et le bâtiment sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire. L'emprunt est renouvelable en septembre 2021.

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs	201 956	73 646
Salaires et charges sociales à payer	304 713	375 359
	506 669	449 005

Les sommes à remettre à l'État sont de valeur nulle (48 273 \$ au 31 mars 2020).

9. Subvention reportée du MSSS

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	—	—
Encaissements de l'exercice	2 224 339	4 000 000
Montant constaté aux résultats	(2 041 412)	(2 500 000)
Variation de la subvention à recevoir	—	(1 500 000)
Solde à la fin	182 927	—

10. Apports reportés – maison et équipements

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	4 852 908	5 056 958
Encaissements de l'exercice	78 401	5 495
Montant constaté aux résultats	(203 633)	(209 545)
Solde à la fin	4 727 676	4 852 908

Ces apports sont affectés à la construction et à la rénovation de la maison ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et sont constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils sont affectés.

11. Apports reportés – opérations courantes

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	38 119	19 274
Encaissements de l'exercice	—	25 000
Montant constaté aux résultats	—	(6 155)
Solde à la fin	38 119	38 119

12. Engagements

L'Organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location et d'entretien d'équipements échéant jusqu'en 2026, à verser une somme de 26 289 \$. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à :

	\$
2022	24 414
2023	1 324
2024	189
2025	189
2026	173

13. Affectations d'origine interne

Les affectations d'origine interne se composent des montants suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Fonds d'urgence	1 250 000	1 250 000
Fonds de pérennité	515 000	—
Réserve pour le soutien aux programmes et services	250 000	250 000
	2 015 000	1 500 000

Le fonds d'urgence a été créé en 2015 pour pallier d'éventuelles situations imprévues telles qu'un incendie, un climat économique difficile, un manque de ressources, etc. Il doit être suffisant pour couvrir au moins six mois de fonctionnement (excluant la tranche des coûts sociosanitaires habituellement subventionnés par le MSSS).

Le fonds de pérennité a été créé en 2021 pour assurer le soutien de la mission à long terme. Au cours de l'exercice, un montant de 515 000 \$ provenant d'un don majeur reçu a été transféré dans ce fonds.

14. Ventilation des charges

Les salaires, charges sociales et honoraires liés aux opérations inclus dans chacune des fonctions sont les suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services (y compris des honoraires de 168 693 \$ en 2021; 249 349 \$ en 2020)	3 053 583	2 769 252
Frais liés à l'entretien et à la cuisine (y compris des honoraires de 1 587 \$ en 2021; 16 826 \$ en 2020)	266 932	255 927
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications (y compris des honoraires de 26 348 \$ en 2021; 12 902 \$ en 2020)	623 137	466 249
Frais liés à l'administration (y compris des honoraires de 6 837 \$ en 2021; 12 103 \$ en 2020)	530 548	265 699
	4 474 200	3 757 127

De plus, une tranche des charges salariales administratives et celles liées au développement philanthropique a été ventilée comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Frais liés aux soins et aux services	59 517	133 236
Frais liés à l'entretien et à la cuisine	47 693	31 997
Frais liés aux événements-bénéfice, au développement philanthropique et aux communications	20 076	105 553
Frais liés à l'administration	38 909	55 364
	166 195	326 150

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et de ses passifs financiers, l'Organisme est exposé au risque suivant lié à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les placements encaissables en tout temps portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.